

**JOURNEE NATIONALE DE LUTTE CONTRE  
LES CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE (CRA) :  
PRISONS POUR ETRANGERS**

**On y enferme des personnes qui n'ont commis d'autre délit que celui de vouloir vivre décemment** : des hommes, des femmes, des jeunes majeurs, et même, dans certains CRA, des enfants.  
On y enferme tous ceux que les préfetures ont décidé d'expulser.

**SAMEDI 7 FEVRIER 2009  
RASSEMBLEMENT DEVANT LA MAIRIE de Palaiseau  
A 12 H  
Puis marche vers  
LE CENTRE DE RETENTION DE PALAISEAU**

**NOUS CONDAMNONS :**

➤ **La chasse à l'homme, la chasse à l'enfant, l'augmentation des places en rétention !**

15 000 expulsions en 2004, 23 200 en 2007, 29 796 en 2008... et en 2009 ?

Aujourd'hui une trentaine de centres de rétention en France contre seize en 2003. Le nombre de places en rétention est passé de 786 en 2003 à près de 2000 en 2008.

➤ **L'allongement de la durée de rétention :**

La durée de rétention (délai accordé à l'administration pour organiser l'expulsion) était de 7 jours en 1981. Elle a été allongée à 32 jours en 2003. L'adoption de la "directive de la honte" fait que, bientôt, dans toute l'Europe, un étranger pourra légalement être privé de liberté **pendant 18 mois** avant d'être « reconduit ». Cela s'appliquera aussi aux familles avec enfants !

➤ **Les accords pour faciliter les expulsions**

Les pays d'où sont originaires les migrants subissent d'énormes pressions pour signer des « accords de réadmission » par lesquels ils s'engagent à faciliter le retour sur leur territoire de leurs ressortissants, interpellés en situation irrégulière en France, ou même d'étrangers n'ayant fait que transiter sur leur territoire. Ces accords bafouent les droits fondamentaux des migrants.

➤ **La marchandisation de la défense et du droit des étrangers retenus**

La réforme de l'intervention de la société civile dans les CRA, lancée par Hortefeux en 2008, réduira considérablement la qualité de l'aide juridique apportée aux retenus en la transformant en une simple mission d'information sur leurs droits. **Les étrangers retenus pourront-ils encore faire valoir leurs droits ?**

**Pour la défense du droit des étrangers et de leurs enfants  
NON à L'ENFERMEMENT d'HOMMES, de FEMMES et d'ENFANTS !**

Contacts : 06 10 55 35 21 / 06 78 53 45 80

Signataires : Association de Solidarité avec les familles roumaines, La Cimade, Collectif de la Gauche Antilibérale Unie de Palaiseau, FSU 91, LDH91, Maison du Monde Evry, MRAP Essonne, NPA Nord-Essonne, Parti de Gauche comité 6<sup>ème</sup> circonscription 91, Parti Socialiste Massy, PCF Nord-Essonne, PCOF 91, RESF91, ULCGT Massy, UNEF-Evry

## Ils ont été retenus au CRA de Palaiseau

### Ils ont été expulsés

- ✓ Père d'une petite fille française de deux ans et demi, il vit avec sa compagne française, est en France depuis 8 ans, a une maîtrise en économie, travaille. Arrêté par la police alors qu'il vient d'emmener sa fille à l'école, il fournit toutes les preuves de sa vie commune avec sa compagne et sa fille. Le tribunal devant lequel il conteste sa mesure d'éloignement déclare qu'il contribue à l'éducation de sa fille, mais pas suffisamment.

Arrivé au CRA le 8 septembre 2008, il est expulsé le 18 septembre vers le Togo.

**10 jours de privation de liberté. Expulsé.**

- ✓ Arrivé en France à l'âge de 14 ans, scolarisé. Recueilli par une famille française, son frère est français. Fait 3 mois de prison pour une bêtise pendant une soirée entre jeunes. Est envoyé directement de la prison au CRA le 13 août 2008. Il a 21 ans.

Première tentative d'expulsion le 22 août. Subit des violences, crie de douleur. Est débarqué grâce aux passagers.

Deuxième vol le 26 août. Disparaît pendant 48h. Le voyage a duré 2 jours : départ du Bourget, avion privé vers Montpellier, en voiture jusqu'à Sète, en bateau jusqu'à Tanger. **14 jours de privation de liberté. Expulsé.**

- ✓ Kurde de Turquie, 19 ans, venu rejoindre son frère, réfugié reconnu en France. Arrêté dans la rue, il arrive au CRA le 11 septembre 2008. Son consulat lui délivre un laissez-passer le 22 septembre. Amené une première fois à l'aéroport le 24 septembre, il refuse de prendre l'avion. Il est ramené au CRA. A nouveau emmené à l'aéroport le 27 septembre, refuse

l'embarquement, est jugé pour ce refus et condamné à un mois de prison et à une interdiction du territoire français. Il purge sa peine à Fleury.

Un mois plus tard, à sa sortie de Fleury, il est ramené au CRA de Palaiseau, est présenté au consulat le 17 novembre et embarqué définitivement le 21 novembre 2008. **12 jours + 21 jours de privation de liberté. Expulsé.**

### Des abus parfois reconnus....

- ✓ Il fuit le génocide du Darfour en 2003, marche à travers la Syrie, le Liban, puis la Turquie. Arrive en France le 6 novembre 2008. Il est arrêté à l'aéroport et placé au CRA le 8 novembre. Libéré le 21 novembre. **15 jours de privation de liberté alors qu'il était demandeur d'asile.**

- ✓ Arrivé au CRA le 20 janvier 2009, arrêté sur dénonciation par la sécu, alors qu'il a un titre de séjour espagnol en règle et qu'il est sur le territoire depuis moins de trois mois.

**Libéré le 22 janvier par le juge des libertés pour procédure irrégulière**

- ✓ En France depuis fin mai 2008, était venu rejoindre sa fiancée française. Ils avaient fait une demande de mariage à la mairie le 4 novembre 2008. La mairie a informé le procureur du fait qu'il n'avait pas de papier. Enquête demandée par le procureur, convocation le 2 décembre à la gendarmerie pour l'enquête. Arrêté devant sa fiancée lorsqu'il se présente à la convocation. Arrivé au CRA le 4 novembre. Avion prévu le 7 novembre. Il quitte le CRA le 6 novembre, un jour avant le vol. **Libéré par le juge des libertés pour arrestation déloyale.**